

**Intergovernmental Group of Experts on
E-commerce and the Digital Economy**
Seventh session

6 to 8 May 2024
Geneva, Switzerland

Contribution by

Côte d'Ivoire

The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD.

CONTRIBUTION ECRITE DE LA COTE D'IVOIRE AU GIE 2024

*7^{ème} session du Groupe Intergouvernemental d'Experts (GIE) du commerce électronique et de l'économie numérique de la CNUCED du 6 au 10 mai 2024
Genève, Suisse, au Palais des Nations*

PARTAGE D'EXPERIENCE RELATIVE AUX BONNES PRATIQUES DE LA COTE D'IVOIRE SUR LA MANIERE DE RENFORCER LA PREPARATION AU NUMERIQUE

Nous remercions la CNUCED, pour l'organisation de cette 7^{ème} session du groupe d'experts sur le commerce électronique ainsi que pour ses efforts en vue de la promotion du commerce électronique.

La Côte d'Ivoire s'associe aux Déclarations faites au nom du G77 et au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Le gouvernement de la Côte d'Ivoire qui a pris toute la mesure du potentiel de l'économie numérique, comme levier supplémentaire de croissance, a adopté un plan de transformation numérique de notre économie qui s'est traduit par l'adoption de plusieurs documents de stratégie ainsi que la prise de mesures et actions afin de renforcer l'écosystème national de ce secteur.

Ainsi :

1. Depuis 2013, le commerce électronique ivoirien est régi par la loi N° 2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques.
2. En 2016, la Côte d'Ivoire a affiché sa volonté de promouvoir le développement de l'économie numérique et du commerce électronique au travers du programme « Ambition 2020 » dans le cadre du Plan National de Développement 2016-2020.
3. En 2020, avec l'appui de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), la Côte d'Ivoire a évalué son état de préparation au commerce électronique, à travers une étude assortie de plusieurs recommandations, notamment : la mise en place d'un organe dédié à la gouvernance du commerce électronique, la formulation d'une stratégie nationale pour le développement du commerce électronique, la mise en place d'un cadre de concertation public-privé, etc.

4. En 2021, le Gouvernement adopté la stratégie nationale de développement du numérique sur la période 2021-2025, avec 7 piliers essentiels à savoir :
 - o Le développement des infrastructures numériques ;
 - o Le développement des services numériques ;
 - o Le développement des services financiers numériques ;
 - o La mise à niveau de l'environnement des affaires dans le secteur de l'économie numérique ;
 - o Le développement de compétences numériques ;
 - o Le développement de l'innovation ;
 - o Le développement de la cyber sécurité et la confiance numérique.
5. Le Gouvernement a également mis en place en 2022, une Direction du Commerce Electronique (DCE), en vue de renforcer le cadre de suivi de la politique nationale en matière de commerce électronique.
6. En mars 2023, l'opérationnalisation de la Direction du Commerce Electronique et le lancement du processus de l'élaboration de la Stratégie Nationale du Commerce Electronique (SNCE) et de la mise à niveau du cadre institutionnel et réglementaire du commerce électronique. Ce processus est encore en cours, a permis à travers plusieurs consultations nationales de mettre à jour le diagnostic du secteur tel que présenté par l'eT Ready Côte d'Ivoire et de définir avec l'ensemble des parties prenantes, les défis et les enjeux nationaux en matière de développement du commerce électronique en Côte d'Ivoire.
7. Dans le cadre de ce processus, un comité interministériel a été mis en place pour faciliter la coordination des travaux. Ce comité est composé de membres des ministères techniques, des autorités de régulation et agences publiques intervenant dans l'animation et le développement du commerce électronique.
8. Pour ce qui concerne l'approche et la méthodologie, il faut souligner que le processus est inclusif et participatif et met sur la table de discussions les acteurs des secteurs public et privé, ainsi que des organisations de la société civile.
9. La Côte d'Ivoire se réjouit et se félicite de la pleine implication du secteur privé dans les travaux en cours se rapportant à l'élaboration de la Stratégie Nationale du Commerce Electronique et aussi à la mise à niveau du cadre institutionnel et réglementaire.
10. En termes de perspectives, la Côte d'Ivoire ambitionne plusieurs actions dont :
 - La mise en place d'un Comité National du Commerce Electronique qui sera un cadre de concertation des acteurs des secteurs public et privé intervenant dans le développement du commerce électronique ;
 - La mise en place d'un portail national du commerce électronique qui est un annuaire des plateformes nationales de commerce électronique, avec la possibilité de redirection vers ces plateformes pour commander des biens et des services en ligne. Ce portail intègre également un système d'identification et de gestion des agréments et un système de suivi des

transactions du commerce électronique. Ce portail se veut comme la principale vitrine de la Côte d'Ivoire en matière de commerce électronique ;

- La mise en place d'un centre de surveillance et d'un guichet de formalités du commerce électronique.

11. Nous saisissons l'opportunité de cette session pour renouveler notre gratitude à la CNUCED, particulièrement à la dynamique équipe dédiée au commerce électronique, pour son appui constant à la Côte d'Ivoire qui ont permis d'avancer dans les objectifs nationaux.

Grace à ces appuis et à l'engagement du Gouvernement, des résultats probants ont été enregistrés. Ainsi :

- ☑ Les premiers modules du portail national du commerce électronique ont été développés, testés et sont en phase d'hébergement.
- ☑ Le projet de texte portant création du Comité National du Commerce Electronique est élaboré et soumis pour analyse et signature.

12. Cependant, des appuis techniques et financiers sont recherchés pour les projets ci-après :

- ✓ La mise à niveau du cadre institutionnel et réglementaire ;
- ✓ Le développement des modules supplémentaires du portail national du commerce électronique (Système d'identification et de Gestion des Agréments, Système de suivi des transactions du commerce électronique) ;
- ✓ La mise en place du centre de surveillance du commerce électronique.

13. Toutefois, un certain nombre de défis continuent de limiter le développement du commerce électronique dans plupart des pays africains, dont la Côte d'Ivoire. Il s'agit, entre autres, de l'accès aux services universels, notamment la connectivité à internet. Il est nécessaire de développer une coopération internationale dans cette dimension et permettre à tous les pays, surtout ceux en développement et ceux qualifiés de Pays Moins Avancés, de jouer avec équité et égalité sur le terrain de l'économie numérique et du commerce électronique.

L'accès aux financements des entrepreneurs du secteur, notamment pour les femmes et les jeunes constitue également un autre défi sur lequel, il convient de se pencher avec la plus grande attention.

Aussi, serait-il nécessaire de renforcer les capacités des acteurs du secteur notamment sur l'intelligence artificielle, ainsi que les technologies émergentes et avancées.

Pour ces défis, tout appui qui viendrait soutenir les efforts du Gouvernement ivoirien et les initiatives de la CNUCED serait bienvenu.

14. Parallèlement à tout cela, il faut noter que la Côte d'Ivoire prend part activement à l'initiative conjointe de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et aux négociations relatives au protocole de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) sur le commerce numérique, qui donnent aussi des idées pour mieux préparer le nouveau cadre institutionnel et réglementaire dont les études doivent être lancées incessamment.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire souhaite plein succès aux travaux de cette session, et espère que les échanges conduisent à des conclusions qui contribueront efficacement à identifier des axes d'actions pour la promotion du commerce électronique à travers le monde, particulièrement dans les pays en développement.